



# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

du **SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN**

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr - Site Internet : www.sesam21.fr

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021



*Présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*



## Table des matières

<b>1) Caractéristiques techniques du service .....</b>	<b>3</b>
1.1.....	Organisation administrative du service 3
1.2.....	Mode de gestion du service 3
1.3.....	Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT) 3
1.4.....	Activité du service 3
1.5.....	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indic. D302.0) 3
<b>2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif .....</b>	<b>4</b>
2.1.....	Fixation des tarifs en vigueur 4
2.2.....	Recettes d'exploitation 4
<b>3) Indicateurs de performance .....</b>	<b>5</b>
2.3.....	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif 5

**Annexe 1 : Liste des 95 communes composant le SESAM**



## 1) Caractéristiques techniques du service

### 1.1 Organisation administrative du service

Le SPANC regroupe les 94 communes membres du SESAM. (liste en annexe 1). Ne figurent pas dans ce rapport les missions exercées en régie dans le cadre de prestations de services (CC du Montbardois), ni la commune de Marigny-le-Cahouët qui a transféré sa compétence à la COPAS.

**Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)**

Nombre d'habitants desservis : **12 775 habitants.**

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : **6 700 installations.**

### 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 1.3 Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Ce contrôle est assuré avec une périodicité de 10 ans.

Et à la demande du propriétaire :

- l'entretien des installations (organisation de vidanges mutualisées),
- les travaux de réalisation d'installation nouvelle,
- les travaux de réhabilitation des installations (opérations groupées),
- le traitement des matières de vidange.

*Remarque :*

*Le SPANC ne réalise pas de travaux à proprement parler mais la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée.*

### 1.4 Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestations		2020	2021
Contrôle des Installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	68	106
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	46	148
	Diagnostic de bon fonctionnement et entretien des installations existantes	320	307
TOTAL		434	561
Entretien des installations (vidanges et autres)		41	80
Travaux de réhabilitation (opération groupée)		72	75
Traitement des matières de vidanges (en nombre et m <sup>3</sup> traités)		105.5	192.5

### 1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indic. D302.0)

		Action effective en totalité	Nombre de points possibles	Nbre de points obtenus
A. Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilités depuis moins de 8 ans	OUI	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30	30
B. Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	10	0
	Existence d'un service public capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	20	0
	Existence d'un service public capable d'assurer le traitement des matières de vidange	NON	10	0
TOTAL			140	100



## 2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### 2.1 Fixation des tarifs en vigueur

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer- s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante ; la tarification tient compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'un cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Le comité Syndical a fixé par délibération **N° 67.2020-1804 du 15 décembre 2020**, les montants applicables pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 au 31/12/2021 sont les suivants :

SERVICE	COÛT (HT) VL 01/01/2021
Service public pour les communes adhérentes du SESAM : L'ensemble des prestations (création et fonctionnement du SPANC, vente d'immeubles, contrôles de bonne exécution des travaux, contrôles de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation, tout dysfonctionnement ou conseils quels qu'ils soient en matière d'ANC,...)	18 €/an soit 9€ par semestre
Contrôle d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement	110 €
Contrôle d'installations nécessitant un contrôle plus régulier (comportant de l'électromécanique)	110 €

Nouveau contrôle en cas de refus ou de défaut de contact avec l'utilisateur	110 €
Nouveau contrôle 1 an après la vente	110 €
Commune extérieure au SESAM : Diagnostic de bon fonctionnement	130 €
Commune extérieure au SESAM : Diagnostic vente	150 €
Commune extérieure au SESAM : Dossier de conception/implantation/ réalisation	180 €
Commune extérieure au SESAM : Toute sollicitation nécessitant un déplacement (expertise, conflit de voisinage, ...) sans rapport	70 €

Le service est-il assujéti à la TVA ?  OUI  NON

### 2.2 Recettes d'exploitation

Montant des recettes :	2020 (€)	2021 (€)
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	136 824.18	127 743.73
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée		
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien		
Régularisations sur les contrôles		
Entretien (vidange et autre)		
Travaux des installations et réhabilitations		
Traitement des matières de vidange		



### 3) Indicateurs de performance

#### 2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2020	2021
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	2380	2528
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	5 308	5 353
Taux de conformité [%]	44.83%	47.22%

Le terme « conforme » est à nuancer : Les chiffres présentés dans ce tableau traitent des installations qui ne nuisent pas ou peu aux milieux aquatiques et à la salubrité publique.

#### Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateur descriptif	<b>D301.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	12 775
Indicateur descriptif	<b>D302.0</b>	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	100
Indicateur descriptif	<b>P301.3</b>	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif	47.22%

#### Annexe 1 : Liste des 94 communes du SESAM

AISY SOUS THIL	JEUX-LES-BARD	SAINTE COLOMBE EN AUXOIS
ARNAY SOUS VITTEAUX	JUILLENAY	SAINT-DIDIER
AVOSNES	JUILLY	SAINT-EUPHRONE
BARD-LES-EPOISSES	LA MOTTE-TERNANT	SAINT-GERMAIN-DE-MODEON
BENOISEY	LA ROCHE-EN-BRENIL	SAINT-HELIER
BEURIZOT	LACOUR-D'ARCENAY	SAINT-MESMIN
BOUSSEY	LANTILLY	SAINT-THIBAULT
BRAIN	LE VAL LARREY	SEIGNY
BRAUX	MAGNY-LA-VILLE	SEMUR-EN-AUXOIS
BRIANNY	MARCELLOIS	SINCEY-LES-ROUVRAY
CHAMP-D'OISEAU	MARCIGNY-SOUS-THIL	SOUHEY
CHAMPEAU-EN-MORVAN	MARCILLY-DRACY	SOUSSEY-SUR-BRIONNE
CHAMPRENAULT	MASSINGY-LES-SEMUR	THOISY-LA-BERCHERE
CHARIGNY	MASSINGY-LES-VITTEAUX	THOREY-SOUS-CHARNY
CHARNY	MILLERY	THOSTE
CHASSEY	MISSERY	TORCY-ET-POULIGNY
CHEVANNAY	MOLPHEY	TOUTRY
CLAMEREY	MONTBERTHAULT	UNCEY-LE-FRANC
CORROMBLES	MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY	VELOGNY
CORSAINT	MONTIGNY-SUR-ARMANCON	VESVRES
COURCELLES-FREMOY	MONTLAY-EN-AUXOIS	VIC-DE-CHASSENAY
COURCELLES-LES-MONTBARD	MOUTIERS-SAINT-JEAN	VIC-SOUS-THIL
COURCELLES-LES-SEMUR	NAN-SOUS-THIL	VIEUX-CHATEAU
DAMPIERRE-EN-MONTAGNE	NOIDAN	VILLARGOIX
DOMPIERRE-EN-MORVAN	NORMIER	VILLARS-ET-VILLENOTTE
EPOISSES	PONT-ET-MASSENE	VILLEBERNY
ERINGES	POSANGES	VILLEFERRY
FONTANGY	PRECY SOUS THIL	VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY
FORLEANS	ROILLY	VILLY-EN-AUXOIS
GENAY	ROUVRAY	VITTEAUX
GISSEY-LE-VIEIL	SAFFRES	
GRIGNON	SAINT-ANDEUX	